

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2011

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet à dix huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 18 juillet 2011, s'est réuni salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON, Nicole BETREMA (procuration de Christine LE PESSEC), Gilbert LAINE, Dany D'AMICO, Eric DELVAUX (procuration de Fabien LUSSIEZ), Yannick LECLERC, Claude REGNIEZ (arrivé à 18h10), Roland PONSOT.

Absent(es) excusé(es) :

Mme et M. Christine LE PESSEC (procuration à Mme Nicole BETREMA), Fabien LUSSIEZ (procuration à Claude REGNIEZ)

Absent(e)s :

Mmes et MM. Chantal DESVIGNES, Ludovic BLIMER, Michel POULAIN, Carole PLACIDE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean SEURON

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 08 juillet 2011 préalablement adressé à chaque conseiller.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu de la réunion du 08 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Suite à une demande qu'il a reçue en ce sens Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son souhait de modifier la composition de plusieurs commissions municipales.

Les modifications consistent à désigner un nouveau conseiller dans chacune des commissions au sein desquelles M. BLIMER siégeait jusqu'à présent.

Suivant la proposition qui lui a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider les modifications suivantes :

- Commission « Travaux – cimetière » : M. Eric DELVAUX
- Commission « Urbanisme, environnement, développement économique » : M. Claude REGNIEZ
- Commission « Commission de procédure adaptée pour marchés publics » : M. Gilbert LAIN
- Comité de Pilotage Plan Climat Territorial » : M. Yannick LECLERC

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'apporter les modifications de composition des commissions municipales proposées ci-dessus.

Le tableau des commissions municipales sera modifié en ce sens.

2. LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal une question qui lui a été soumise, relative à l'approvisionnement de la salle César Bavay et de la salle annexe en produits d'hygiène (savon, papier toilette) et de nettoyage.

Afin de lever toute équivoque à ce sujet, Monsieur le Maire confirme que ces produits doivent être fournis par la commune.

Il ajoute que les services techniques de la commune demeurent chargés de vérifier la présence constante de ces produits dans les lieux indiqués ci-dessus et de procéder sans délai aux appoints nécessaires.

*** arrivée de M. Claude REGNIEZ à 18h10 ***

Monsieur le Maire ajoute qu'en raison de l'utilisation qui est faite du matériel de nettoyage des locaux (balais, seaux, serpillères), et des serviettes à mains, les mesures suivantes sont prises :

- le matériel de nettoyage des salles sera intégré à l'état des lieux de celles-ci
- un règlement de location sera élaboré pour la salle César Bavay et pour la salle annexe. Le règlement sera affiché dans la salle qu'il concerne et remis à chaque locataire à la signature du contrat de location
- dans tous les établissements municipaux, les serviettes seront remplacées progressivement par des sèche-mains à mains

Monsieur le Maire propose, en outre, d'instaurer une caution de 50 euros affectée au matériel de nettoyage des salles, permettant de facturer tout matériel disparaissant ou subissant une usure anormale au dernier locataire.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- ***prend acte et approuve l'ensemble des mesures décrites ci-dessus par Monsieur le Maire, relatives à la location des salles César Bavay et annexe***

- *décide d'instaurer, pour chacune des salles, une caution de 50 euros affectée au remboursement, par le dernier locataire, de toute disparition ou usure anormale du matériel de nettoyage*

3. DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal trois demandes de subvention qui lui ont été adressées, en rappelant que le Conseil, préalablement sollicité par d'autres organismes, avait décidé de soutenir exclusivement les associations locales :

Association des Parents d'élèves du Collège de l'Ostrevant

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association des Parents d'élèves du Collège de l'Ostrevant en date du 13 avril 2011, sollicitant une subvention pour l'achat de casiers.

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil municipal.

Décision du Conseil municipal :

Par 10 voix Contre et 1 abstention (M. Claude REGNIEZ), le Conseil municipal décide de donner une suite défavorable à la demande de subvention de l'association des Parents d'élèves du Collège de l'Ostrevant.

Association « Sérénité à domicile » à Avesnes-les-Aubert

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association « Sérénité domicile », association d'insertion qui intervient dans le champ des services à la personne et qui sollicite une subvention pour son démarrage.

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil municipal.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de donner une suite défavorable à la demande de subvention de l'association « Sérénité à domicile ».

Aéroclub du Hainaut Marin la Meslée

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Aéroclub du Hainaut Marin la Meslée en date du 30 juin 2011, sollicitant une subvention pour l'organisation d'un meeting aérien.

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil municipal.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de donner une suite défavorable à la demande de subvention de l'association l'aéroclub du Hainaut Marin la Meslée.

4. TRAVAUX RUES DE LA NATION ET D'HASPRES : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le marché signé entre la commune et l'entreprise SORRIAUX comprend une clause de variation de prix, en application de laquelle le prix facturé à la commune peut évoluer en fonction du délai d'engagement des travaux par la commune.

Le démarrage des travaux ayant été retardé pour des raisons non-imputables à la municipalité, l'entreprise souhaite appliquer la clause de variation de prix du marché.

Eu égard à la complexité du mode de calcul de la variation de prix et au caractère provisoire de son estimation émise par l'entreprise, Monsieur le Maire propose au Conseil de reporter la décision modificative qui sera à prendre.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de reporter la décision modificative à prendre dans le cadre de l'opération de travaux des rues de la Nation et d'Haspres.

5. COMMERCES LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le contenu du projet :

Le projet de commerces est situé au centre du village.

A proximité immédiate des commerces, est également prévue la réalisation des futurs locaux techniques de la commune et la réalisation d'une halle couverte avec le concours de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

Le bâtiment « commerces » comprendra :

- au rez-de-chaussée : 4 commerces : une épicerie, un fleuriste, une boucherie, une boulangerie
 - à l'étage : 8 logements : quatre T2 et quatre T3
- Monsieur le Maire rappelle ensuite les différentes étapes franchies dans le cadre de ce projet :
- Le foncier est maîtrisé par l'acquisition de l'ensemble immobilier situé dans l'emprise du projet
 - Après consultation, M. PARENT, architecte, a été désigné pour concevoir le futur bâtiment recevant les commerces et les logements. Celui-ci a proposé un projet de bâtiment et une estimation au Conseil municipal, qui l'a adopté
 - Après consultation, la SARL BGI3E, maître d'œuvre, a été désignée pour concevoir le projet de voiries et réseaux divers (VRD)

A ce jour :

- L'étape de conception et d'estimation est terminée : le Conseil municipal dispose des projets et des estimations à jour, qui lui permettent de lancer la consultation des entreprises
- Parallèlement à la consultation des entreprises, M. SEURON, en sa qualité de Premier Adjoint et chargé particulièrement de cette opération, s'assurera de la réalisation de deux conditions préalables au commencement des travaux, à savoir :
 - o l'obtention du permis de construire
 - o l'obtention de l'autorisation de démarrer les travaux par les partenaires financiers potentiels de l'opération

Sous réserve des deux conditions ci-dessus, l'échéancier prévisionnel de réalisation est fixé comme tel à ce jour :

Étapes	Tâches	Échéances
lancement	Validation du projet	22/07/2011
	Lancement de la consultation	
marché	Consultation des entreprises	08/08/2011
	Date limite de réception des offres	16/09/2011
	Ouverture des plis	17/09/2011
	Analyse des offres	24/09/2011
choix entreprises et financement	Attribution	30/09/2011
	Validation du plan de financement	
	Demandes de subventions	
	Ligne de trésorerie	
	Signature du marché	
travaux	Début des travaux	02/11/2011
	Fin phase 1 (constructions) – début phase 2 (VRD)	02/08/2012
	Fin phase 2 (VRD)	31/10/2012

L'estimation totale de l'opération s'élève à 1 424 923,58 euros HT.

Les financements mobilisables uniquement la réalisation des commerces sont les suivants :

- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 30%
- FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) : 30%
- FDACR (Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural) : 20%

Monsieur le Maire indique également qu'une ligne de trésorerie devra être ouverte de manière à combler le temps séparant le paiement des entreprises et l'arrivée des fonds des différentes sources de financement du projet.

Monsieur le Maire ajoute que dans le but notamment de réduire le coût de la trésorerie du projet, des démarches seront engagées rapidement de manière à :

- mobiliser une agence immobilière pour la location des logements, de manière à ce que ceux-ci soient occupés le plus rapidement possible
- sceller un lien contractuel avec les commerçants futurs locataires des locaux commerciaux, engageant chaque partie sur la durée et laissant toute décision sur la destination des locaux concernés entre les mains du Conseil municipal

Monsieur le Maire soumet le projet et le lancement de la consultation des entreprises pour la construction des commerces et pour la réalisation des voiries et réseaux divers.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- ***approuve le projet de réalisation des commerces, son estimation et son échéancier prévisionnel***
- ***autorise Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant n'excédant pas le coût de l'opération, et à signer tous les documents y afférant***
- ***autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations d'entreprises pour la construction des commerces, des logements et la réalisation des voiries et réseaux divers et à signer tous les documents y afférant***
- ***autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre dans le cadre de ce projet et à signer tous les documents y afférant***

En réponse à une question posée par Madame D'AMICO sur l'avancement du projet de construction de nouveaux locaux techniques, Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait que ce bâtiment soit achevé en même temps que les commerces.

Il indique, en outre, qu'il engagera prochainement les démarches de mise en vente des locaux techniques actuels, en prévoyant une effectivité du transfert de propriété au jour de l'investissement des nouveaux locaux techniques par le personnel concerné.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciements de l'association « Les Papillons Blancs de Denain et Environs »**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'association « Les Papillons Blancs de Denain et Environs » en date du 08 juin 2011, remerciant le Conseil municipal de la subvention octroyée.

- Lettre du Maire de OISY relative à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Monsieur le Maire diffuse une copie d'une lettre de Madame Monique CARBONNELLE, Maire de OISY, en date du 18 juillet 2011, faisant part des démarches entreprises contre la décision du SIDEHAV de percevoir en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants, le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité.

- Journée organisée par la CAPH sur la gestion des espaces verts

Madame BETREMA fait part au Conseil, et particulièrement aux membres du Comité de Pilotage « Plan Climat Territorial », d'une journée organisée par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), sur la gestion des espaces verts.

Cette journée aura lieu le 1^{er} septembre et la date limite d'inscription est le 17 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

*Le Maire,
Jean-Michel TISON.*

